

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 17 FEVRIER 2015

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 17 FEVRIER 2015 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 13- Votants : 15

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINJEAN — Brice DURAND - Yvan AUJOGUE – Joël BOST - Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ — Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM – Nathalie VIDAL

Excusés : 2 (Xavier BOUET pouvoir donné à Audrey TUM
et Jean-Christophe BOLAC pouvoir donné à Bénédicte PRISSET)

Secrétaire de séance : Dominique CHAPPELAND

1/ Adoption du Rapport n°1 de la CLECT

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité, prévue par la Loi, pour chaque commune membre de la CAVBS d'adopter l'évaluation des Attributions de Compensations (AC). Ces attributions font l'objet de deux rapports soumis à des votes séparés.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND pour présenter le document établissant les AC :

- définitives pour l'année 2014,
- et provisoires pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE

Le Rapport n°1 de la CLECT

et le montant des Attributions de Compensation, relatives à Jarnioux :

- Pour 2014, le montant définitif s'élève à 9.950 €
- Pour 2015, le montant prévisionnel s'élève à – 5.764 €

DETAIL DES VOTES : 11 voix POUR

1 voix CONTRE (Agnès DESSAINJEAN)

3 ABSTENTIONS (Dominique LEGOFF, Audrey TUM, Nathalie VIDAL)

2/ Adoption du Rapport n°2 de la CLECT

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité, prévue par la Loi, pour chaque commune membre de la CAVBS d'adopter la correction des effets de la fusion dans les Attributions de Compensations des communes (AC) par la compensation des effets de la politique d'abattement en matière de taxe d'habitation et compensation de la part des contributions fiscalisées prélevées antérieurement sur la Contribution Foncière des Entreprises.

Monsieur le Maire fait observer au Conseil que la Commune de Jarnioux n'a appliqué aucun des abattements visés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE
Le Rapport n°2 de la CLECT
et le montant des Attributions de Compensation, relatives à Jarnioux**
- Pour 2014, le montant définitif s'élève à 9.950 €
Pour 2015, le montant prévisionnel s'élève à – 5.764

Après compensation des effets de la politique d'abattement en matière de taxe d'habitation et compensation de la part des contributions fiscalisées prélevées antérieurement sur la Contribution Foncière des Entreprises.

DETAIL DES VOTES : Unanimité POUR

3/ Temps de travail du poste d'agent d'animation actuellement occupé par Mme SEVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, que la commission paritaire du 27 JANVIER 2015 a émis un avis favorable à l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail annualisée du poste d'agent d'animation occupé actuellement par Mme SEVE, et de le porter de 10 h à 12 h 30, par semaine, à compter du 1 septembre 2014 .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré.

Décide :

- d'augmenter, à compter du 1 septembre 2014 la durée hebdomadaire de travail annualisée du temps de travail du poste d'agent d'animation actuellement occupé par Mme SEVE, et de le porter de 10 h à 12 h 30, par semaine.
- d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires

DETAIL DES VOTES : Unanimité POUR

4/ Indemnité de responsabilité de régie

Monsieur le Maire propose de verser une indemnité de responsabilité de Régie à Monsieur Cyril CARRY, mandataire de la Régie de la Salle des Fêtes.

Il est proposé d'en fixer le montant conformément aux dispositions de l'Arrêté du 28 mai 1993.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de :

- verser une indemnité de responsabilité de Régie à Monsieur Cyril CARRY, mandataire de la Régie de la Salle des Fêtes.
- d'en fixer le montant conformément aux montants maximum prévu par dispositions de l'Arrêté du 28 mai 1993.
- d'en ouvrir les crédits nécessaires

***DETAIL DES VOTES : 6 voix POUR
 1 voix CONTRE (Agnès DESSAINTJEAN)
 8 ABSTENTIONS (Dominique LEGOFF, Bruno GOUTTENOIRE,
Nathalie VIDAL, Joël BOST, Eliane PEROTTI, Daniel MARTINEZ,
Bénédicte PRISSET, Jean Christophe BOLAC)***

5/ Offre départementale d'offre d'ingénierie publique.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil, la proposition du Département du Rhône de mettre en place au profit des communes une offre d'ingénierie publique dans les domaines :

- Voirie / aménagement de l'espace public,
- Bâtiment / maîtrise de l'énergie
- Eau / assainissement / cours d'eau
- Ingénierie sociale (étude d'impact, diagnostic, évaluation et conduite de projets, aides documentaires. /

Cette assistance s'exerce principalement à titre gratuit au stade du conseil, et à titre onéreux pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, selon les dispositions figurant dans la convention à intervenir.

Notre commune aura droit à 12 jours/homme par an.

Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} mars 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **de souscrire à la convention relative à l'offre du département du Rhône d'ingénierie publique**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et les documents y afférant.**

DETAIL DES VOTES : Unanimité POUR

6/ Eclairage public.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la cérémonie des Vœux aux habitants, il avait indiqué qu'une étude était en cours concernant l'éclairage public de la commune.

Madame Nathalie VIDAL présente au Conseils les travaux de la commission environnement sur cette question.

Il est proposé au Conseil une expérimentation d'extinction de l'éclairage public :

- A compter d'avril pour une durée d'un an,
- de 22 h 30 à 5 h 30, tous les jours
- sur des secteurs définis :
 - o : Centre Bourg du village
 - o Secteur du Cimetière
 - o Lotissement du Pilon

Un document sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres pour une parfaite information de tous les habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de

Pratiquer une expérimentation d'extinction de l'éclairage public :

- A compter d'avril pour une durée d'un an,**
- **de 22 h 30 à 5 h 30, tous les jours**
- **sur des secteurs définis :**

- : Centre Bourg du village
- Secteur du Cimetière
- Lotissement du Pilon

DETAIL DES VOTES : Unanimité POUR

7/Informations diverses

Le tracteur nécessiterait d'être équipé d'un chargeur godet (norme HOM) ainsi que de fourches.

Les travaux de voirie sont en cours de réalisation, au titre des travaux 2014 : Chemin de la Place et rue de la Roseraie. Pour 2015, il a été proposé à la CAVBS la réfection de la route des Vignerons, et d'une partie de la Rue du Château (de Bernigat à Route de Montgon)

Suite à l'adoption du projet de loi concernant la réforme des professions réglementées, Mr le Maire porte à la connaissance du Conseil une demande de motion de soutien aux notaires de France émanant d'un courrier de l'office notarial du Bois d'Oingt.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre de délibération sur cette question.

La CAVBS vient de mettre en place le service **Citiz : des voitures en libre-service ou « autopartage »**, 2 stations sont créées à la Mairie et à la Gare. Toutes les informations peuvent être consultées sur le site Internet de la Mairie de Jarnioux

Fin de séance 22h59